

RÉGIME DE RETRAITE DE LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée annuelle du Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique, tenue le jeudi 12 juin 2014 à 10 h à l'amphithéâtre Bell - salle C-631.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU PRÉSIDENT

M. Louis Courville, président, ouvre l'assemblée à 10 heures. Il dresse un bilan des événements marquants au cours de l'année 2013. Entre autres :

- Les activités de placement :
- La modification du Règlement du régime de retraite, suite aux ententes convenues entre l'École et les participants actifs :
- La dotation qui a résulté des mouvements de personnel travaillant au Bureau de la retraite.

Le déficit actuariel de la caisse de retraite a constitué un enjeu majeur en 2013 d'où une forte cotisation d'équilibre de l'École. Les bons rendements obtenus au cours des deux dernières années ont été encourageants mais sont cependant demeurés insuffisants pour assainir la situation du régime de retraite à long terme. Ce déficit a été la toile de fond des actions du Comité de retraite en 2013-2014. Conséquemment, pour freiner la croissance du passif pour le service futur et promouvoir sa pérennité, des modifications du Règlement du régime de retraite s'avéraient nécessaires.

À cet effet, après négociation entre l'École et les représentants des employés, les parties en sont venues à une entente sur certaines modifications à apporter, entre autres la création d'un nouveau « volet » (partage du coût et des risques à parts égales) au régime de retraite, de nouvelles cotisations de stabilisation et l'apport de changements aux prestations pour le service futur. Ainsi, en décembre dernier, un avis était transmis aux participants, des séances d'information étaient tenues et le Comité de retraite entérinait les modifications mises en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014 à son assemblée du 30 octobre 2013. Pour sa part, le Conseil d'administration de l'École les adoptait le 14 novembre 2013. Enfin, l'enregistrement des modifications auprès des autorités gouvernementales est en cours.

Monsieur Courville explique que la conduite des placements constitue le plus important moyen d'action du Comité de retraite car le passif résulte des prestations du régime qui sont négociées entre les parties. À cet effet, le principal moyen d'action pour assurer la santé financière du régime est de déterminer et de mettre en œuvre une politique de placement adéquate pour obtenir de bons rendements à long terme en réduisant la volatilité et les risques excessifs.

- Nouveau président au Comité de retraite

Monsieur Courville réitère le fait qu'il ne renouvelle pas son mandat à titre de membre du Comité de retraite qui se termine aujourd'hui et qu'en conséquence, il quitte son poste de président du Comité de retraite. De ce fait, les membres du Comité de retraite devaient choisir un nouveau président pour le remplacer.

Il a été convenu par les membres du comité que le nouveau président devait être une personne faisant déjà partie du comité actuel. Après consultation et adoption par les membres du Comité de retraite lors de l'assemblée du 9 juin 2014, Monsieur Benoit Barbeau a été élu à l'unanimité pour agir à titre de président du Comité de retraite. Monsieur Barbeau, professeur au Génie civil depuis plusieurs années, a été désigné membre du comité par les membres actifs du personnel enseignant et est le membre le plus ancien du Comité de retraite.

Tous les membres ont pleinement confiance que le nouveau président fera un excellent travail et qu'il sera à la hauteur des enjeux à venir.

On note qu'environ 162 participants sont présents à l'assemblée.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 13 JUIN 2013

Le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 13 juin 2013 a été déposé à la 199^e assemblée du Comité de retraite tenue le 19 septembre 2013 pour que ce dernier en prenne connaissance. Comme le prévoit la politique de régie interne du régime, l'adoption en est laissée à l'assemblée annuelle des participants.

Aucune modification n'est demandée au procès-verbal.

SUR UNE PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE IL EST RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal tel que présenté et qu'il soit transcrit au livre des procès-verbaux.

3. COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE

Mme Claudine Morin-Massicotte, directrice du Bureau de la retraite, rappelle la composition du Comité de retraite en date du 31 décembre 2013, comme indiqué au rapport annuel. Il s'agit de M^{mes} Andrée L'Heureux (secrétaire) et Lili-Anna Perea et de MM. Benoit Barbeau, Denis Beaudry, Dominic Cappe, Louis Courville (président), François Filiatrault, Gilles P. Grenier, Richard Hurteau, Christian Mascle, Martin Pagé et Gilles Savard. La directrice du bureau est invitée d'office.

4. PRINCIPALES ACTIVITÉS

Mme Morin-Massicotte présente le personnel du Bureau de la retraite. Il s'agit de M^{mes} Céline Trépanier, secrétaire de direction et Guylaine Besner, technicienne en administration; MM. Yanick Gendron, conseiller principal et Yvan Fontaine, conseiller en gestion des placements (2 jours/semaine).

Elle informe l'assemblée que le Comité de retraite s'est réuni à sept reprises en 2013. Les principaux sujets traités lors des assemblées sont :

- Suivi trimestriel de la situation financière du régime
- Revue des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013
- Adoption et suivi semestriel du budget de fonctionnement du régime

- Modifications en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 :
 - Revue et acceptation des modifications au Régime
 - Envoi de l'avis aux participants le 16 décembre 2014
 - Révision du texte du Règlement du régime de retraite
 - Formation d'un sous-comité pour la révision du texte
- Révision annuelle et suivi de l'application de l'Énoncé de politique de placement
- Renouvellement de l'assurance responsabilité des fiduciaires
- Renouvellement du mandat de Deloitte pour les services d'audit externe des états financiers du régime
- Indexation des rentes du 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2014
- Formation des membres du Comité de retraite

Quant au Comité de placement dont les membres sont MM. Barbeau, Cappe, Grenier (président) et Savard, auquel le président du Comité de retraite et la directrice et/ou le conseiller principal sont invités d'office, il s'est réuni à huit reprises. Le comité s'est penché sur :

- Suivi trimestriel des activités de placement
- Rencontres avec deux gestionnaires de placement, soit Addenda et Dimensional
- Diagnostic et mise à jour de l'Énoncé de politique de placement
- Modification du mandat obligatoire avec Addenda Capital
- Recherche d'un nouveau gestionnaire pour l'immobilier et l'infrastructure :
 - Entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec

Le Comité de vérification dont les membres étaient Mme Peresa, ainsi que MM. Filiatrault (président) et Mascle, auquel la directrice et le président du Comité de retraite sont invités d'office, s'est réuni à trois reprises. Le comité s'est penché sur :

- Préparation des états financiers du régime et revue du rapport d'audit effectué par Deloitte
- Finalisation de l'analyse des certificats de conformité complétés par les principaux gestionnaires de placement
- Analyse et surveillance des frais de gestion

Le Comité de gestion, dont les membres étaient M^{mes} Andrée L'Heureux et Claudine Morin-Massicotte ainsi que M. Louis Courville, a, quant à lui, travaillé sur les dossiers suivants :

- Suivi semestriel de la situation financière du régime et revue les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013
- Préparation et présentation du budget annuel de la caisse
- Participation au sous-comité pour la révision du texte du Règlement
- Mise à jour de la Politique de régie interne du Comité de retraite
- Support au Comité de retraite et ses sous-comités

5. RAPPORT DE L'ANNÉE 2013

a) États financiers audités

Monsieur François Filiatrault indique que les auditeurs ont présenté sans réserve les états financiers au comité et qu'ils n'avaient noté aucune inexactitude dans les procédures au Bureau de la retraite. Il présente ensuite les points saillants des états financiers audités :

- L'actif net disponible pour le service des prestations est passé de 329 455 861 \$ au 31 décembre 2012 à 373 766 382 \$ au 31 décembre 2013 ;
- Au 31 décembre 2013, selon l'estimation de l'actuaire du régime, le déficit de capitalisation s'élève à 39 463 818 \$;
- Les cotisations des employés se sont élevées à 5 659 766 \$ et celles de la Corporation à 15 009 793 \$, incluant la cotisation d'équilibre pour combler le déficit de capitalisation, soit 6 945 720 \$; les cotisations totales de la Corporation de 15 009 793 \$ se comparent à celles de 14 744 260 \$ en 2012 ;
- Aucune cotisation d'équilibre de solvabilité payable par la Corporation n'est requise depuis le 1er janvier 2007 en raison d'un règlement d'exclusion applicable, entre autres, aux universités. Par ailleurs, la Corporation a versé 584 561 \$ à titre de cotisation additionnelle pour l'acquittement des droits à 100 % ;
- Les produits de placements courants se sont élevés à 13 975 894 \$ alors que la variation de la juste valeur des placements était de 32 839 433 \$;
- Les versements de rentes se sont élevés à 19 842 127 \$ comparativement à 18 514 008 \$ en 2012 ;
- Les frais d'administration se sont élevés à 1 804 249 \$ comparativement à 1 627 428 \$ en 2012;
- Le montant pouvant être recouvré par l'employeur à titre de cotisations d'équilibres versées à compter du 1er janvier 2005 pour amortir les déficits selon l'approche de solvabilité, selon les termes de l'entente intervenue le 8 février 2006, est de 9 275 167 \$ au 31 décembre 2013 ;
- L'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite indique une augmentation nette des prestations constituées de 16 786 300 \$ pour une valeur de 413 230 200 \$ au 31 décembre 2013.

b) Placements

M. Jean-François Legault, conseiller en placements de la firme Morneau Shepell, présente le rendement des placements de la caisse de retraite ainsi que la performance des gestionnaires au 31 décembre 2013.

Selon la politique de placement, 40 % des placements de la caisse sont en obligations et 60 % en actions, immobilier et infrastructure. En 2013, le rendement réalisé de la caisse fut de 14,3 % comparativement à l'indice total de 7,1 % pour le portefeuille de référence, soit une valeur ajoutée de 7,2 %. Le portefeuille de référence tient compte de la situation de transition de la politique de placement. M. Legault souligne l'excellent rendement boursier (spécialement celui des actions américaines et internationales) et la bonne performance des gestionnaires actifs de la caisse. Il précise que le taux de rendement annualisé pour une période de 4 ans a été de 9,7 % comparativement à l'indice total de 7,7 %.

M. Legault passe en revue les mandats qui sont confiés à chacun des huit gestionnaires, le pourcentage détenu de la caisse, leur style, le rendement obtenu et la valeur ajoutée.

Il explique les changements à l'Énoncé de politique de placement :

- Changement au portefeuille obligataire : suspension du mandat de superposition et diminution de la sensibilité aux taux d'intérêt (durée) ;
- Fin de la transition du mandat d'actions de marchés émergents (allocation finale de 10 %).

c) État de la situation financière du régime

Mme Louise Coderre, actuaire du régime chez Mercer, présente les résultats de la nouvelle évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2013. Elle indique que l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2013 tient compte des modifications du 1^{er} janvier 2014, visant la création du nouveau volet (service futur), soit :

- Modifications des prestations
- Partage des coûts
- Création d'un fonds de stabilisation

Avec les nouvelles cotisations au fonds de stabilisation au nouveau volet, étant donné que les cotisations des participants peuvent dépasser 9 % du traitement, une demande d'exemption de l'application de ce maximum sera effectuée auprès de l'Agence de revenu du Canada (ARC).

De plus, Mme Coderre mentionne que les règlements permettraient à la Corporation de se prévaloir de mesures d'allègement pour les années 2014 et 2015 et ainsi réduire les cotisations d'équilibre de moitié.

Finalement, elle explique les objectifs d'une évaluation actuarielle selon l'approche de continuité et d'une évaluation actuarielle selon l'approche de solvabilité.

Les faits saillants sont :

- Les nouvelles hypothèses actuarielles ont été recommandées par le Comité technique (comité paritaire) au Comité de retraite et retenues par l'actuaire du régime ;
- La situation financière selon l'approche de continuité, effectuée en utilisant les hypothèses actuarielles et les méthodes d'évaluation retenues, révèle un déficit de capitalisation de 79 452 200 \$ au 31 décembre 2013, comparativement à un déficit estimé 67 219 900 \$ lors de l'évaluation au 31 décembre 2010 ;
- L'effet positif du très bon rendement net sur les placements des deux dernières années a été contrebalancé par l'impact des changements d'hypothèses (dont un taux d'actualisation qui est passé de 6,4 % à 6 %) ;
- Le taux de capitalisation est estimé à 82,5 % au 31 décembre 2013 comparativement à un taux de 81,4 % lors de l'évaluation précédente ;
- La situation financière selon l'approche de solvabilité révèle un degré de solvabilité de 67,4 % (déficit de solvabilité de 180 653 200 \$) au 31 décembre 2013, comparativement à un degré de solvabilité estimé à 65,2 % (déficit de solvabilité estimé de 156 470 200 \$) en date du 31 décembre 2010 ;

- Les cotisations salariales sont de l'ordre de 6 684 800 \$ (sans exemption) et 6 725 900 \$ (avec exemption) pour l'année 2014, auxquelles s'ajoutent les cotisations au fonds de stabilisation de 465 300 \$ (sans exemption) et 870 200 \$ (avec exemption) ;
- Les cotisations d'équilibre de l'employeur (avant allègement possible) sont de 7 963 900 \$ à compter de l'année 2014 ;
- Les cotisations d'exercice de l'employeur sont estimées à 6 757 300 \$ (sans exemption) et à 6 725 800 \$ (avec exemption) en 2014, auxquelles s'ajoutent les cotisations au fonds de stabilisation de 465 300 \$ (sans exemption) et de 870 200 \$ (avec exemption). Ces cotisations n'incluent pas les cotisations additionnelles pour l'acquittement des droits à 100 %.

d) Amendements au Règlement

Mme Morin-Massicotte explique les nouvelles dispositions qui s'appliquent pour le service crédité à compter du 1^{er} janvier 2014. Entre autres :

- Le nouveau volet du régime créé en date du 1^{er} janvier 2014 ;
- Le partage de coût est réparti à parts égales (50/50) entre les participants et la Corporation de l'École Polytechnique ;
- Il n'y a aucune modification pour les prestations accumulées pour le service crédité avant le 1^{er} janvier 2014 ;
- On utilise les cinq années les mieux rémunérées pour effectuer le calcul de la moyenne du traitement et du traitement ajusté ;
- L'âge de retraite sans réduction est de 62 ans ;
- Le pourcentage de réduction pour la retraite anticipée est de 5 % par année entre 60 et 62 ans, auquel s'ajoute une réduction de 3 % par année entre 55 et 60 ans ;
- La formule d'indexation automatique et ponctuelle cesse et elle est remplacée par une formule conditionnelle ;
- Les cotisations salariales passent de 9,95 % à 10,574 % du traitement ajusté (plus tout ajustement qui pourrait découler du partage de coût à parts égales entre la Corporation et les participants actifs) ;
- Un fonds de stabilisation est créé pour compenser les cotisations d'équilibre pour le service futur. Le solde après une réserve minimale pourra cependant servir à procurer des augmentations des rentes ;
- Les taux des nouvelles cotisations de stabilisation pour les participants et pour l'École seront respectivement de 1,368 %, 1,531 %, 1,694 % et 1,824 % du traitement ajusté pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 ;
- Une exemption à la limite fiscale des cotisations salariales de 9 % sera demandée à l'ARC par l'actuaire à l'automne.

Au 31 décembre 2013, on comptait 1 937 participants actifs et non actifs au régime, soit 1 101 participants actifs, 567 retraités et bénéficiaires et 269 personnes ayant un droit à une rente différée.

6. REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS

Durant l'année 2013, aucun conflit d'intérêts n'a été signalé par les membres du Comité de retraite. À cet effet, un registre a d'ailleurs été dûment signé par chacun des membres du comité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un participant se questionne sur « l'approche de continuité » et aimerait savoir quel sera le ratio de capitalisation pour 2015. Le président souligne qu'il est impossible de prédire les fluctuations des marchés et des taux d'intérêt qui auront une incidence sur le ratio futur.
- Un participant demande comment le Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique se compare à ceux des autres universités. M. Courville mentionne que selon certains documents dont il a pris connaissance, les régimes des autres universités qui avaient déjà établi un partage de coût avec les participants depuis plusieurs années sont mieux positionnés.
- Un participant s'interroge sur le fait que la performance des gestionnaires se situant en général dans les 1^{er} et 2^e quartiles, celle de la caisse globale soit plutôt classée au 4^e quartile. On s'informe également du rendement obtenu sur le portefeuille obligataire. On répond que le rendement global dépend de la répartition d'actifs de notre caisse de retraite et du type de mandat obligataire donné au gestionnaire. Par exemple, en 2013, l'indice obligataire provincial long terme a produit un rendement inférieur à celui de l'indice obligataire à plus court terme choisi par les autres caisses de retraite. Le mandat obligataire avec Addenda est de type indiciel et c'est précisément ce que le gestionnaire a fourni comme rendement durant l'année.
- À la question d'un participant au sujet du mode d'investissement pour le nouveau fonds de stabilisation, on informe que la politique de placement est la même pour l'ensemble des actifs de la caisse.
- Un participant désire savoir si le Régime met de l'avant une politique sociale pour ses investissements. M. Courville informe les participants que la politique de placement ne contient pas une ligne directrice en ce sens mais que le gestionnaire Letko Brosseau (actions canadiennes et mondiales) qui gère les droits de vote des titres de la caisse, a adopté une politique de placement et qu'il exerce les votes de façon responsable et respectant des normes éthiques.
- Un retraité s'informe de l'impact d'un changement dans l'hypothèse du taux d'actualisation de 6,4 % à 6 % sur le déficit du régime pour les trois prochaines années. Également, dans quel volet le déficit additionnel entraîné par les changements d'hypothèses est-il attribué?

Mme Coderre explique qu'une baisse dans le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation actuarielle du régime de retraite de Polytechnique alourdit le déficit de 500 000 \$ par point de base. La hausse du déficit dû aux hypothèses est attribuée au service avant le 1^{er} janvier 2014. Le taux d'actualisation de 6 % est le même pour les deux volets du régime et il rencontre les exigences de la Régie des rentes du Québec qui a fixé le taux maximum à 6 % pour les évaluations en cours.

- Relativement à la demande d'exemption de la limite fiscale de 9 % sur les cotisations salariales, un participant s'informe des chances de l'obtenir. Mme Coderre explique qu'une démonstration doit être préparée et soumise à l'ARC et que d'autres régimes ont pu l'obtenir dans le passé.
- Un participant demande qui choisit les gestionnaires de placement. M. Courville explique qu'il est de la responsabilité du Comité de placement d'effectuer la recherche de gestionnaires avec l'appui du conseiller externe en placement. Il fait ses recommandations au Comité de retraite qui doit entériner la décision d'embauche des nouveaux gestionnaires de placement.

8. ÉLECTIONS

Monsieur Louis Courville, président du Comité de retraite, et Madame Andrée L'Heureux, secrétaire du Comité de retraite, agissent à titre de président et secrétaire d'élection.

Monsieur Courville explique que cette année, trois postes étaient disponibles pour les élections. Il indique que M. Gourdeau qui avait déposé sa candidature pour le poste de membre désigné par les participants actifs de tout le personnel a décidé de la retirer. Par conséquent, il n'y a qu'une seule candidature par poste de membre à élire. Soit :

- a) Élection d'un membre avec droit de vote désigné par les participants actifs du personnel enseignant : M. Luc Baron
- b) Élection d'un membre sans droit de vote désigné par les participants actifs du personnel (enseignant et non enseignant) : M. François Filiatrault
- c) Élection d'un membre avec droit de vote désigné par les participants non actifs : Mme Carole Burney-Vincent

Conformément à la politique de régie interne du Comité de retraite, les trois candidats de chacune des catégories sont alors déclarés élus par acclamation.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

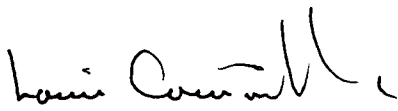
- De nommer M. Luc Baron membre avec droit de vote au Comité de retraite du Régime de la Corporation de l'École Polytechnique désigné par les *participants actifs* du personnel enseignant pour un mandat débutant le 12 juin 2014 et se terminant à la date de l'assemblée annuelle de juin 2017.
- De nommer M. François Filiatrault, membre sans droit de vote du Comité de retraite du Régime de la Corporation de l'École Polytechnique désigné par les *participants actifs* du personnel (enseignant et non enseignant) pour un mandat débutant le 12 juin 2014 et se terminant à la date de l'assemblée annuelle de juin 2017.

- De nommer Mme Carole Burney-Vincent membre avec droit de vote au Comité de retraite du Régime de la Corporation de l'École Polytechnique désignée par les *participants non actifs* pour un mandat débutant le 12 juin 2014 et se terminant à la date de l'assemblée annuelle de juin 2017.

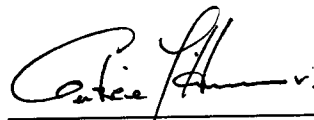
M. Benoit Barbeau, nouveau président du Comité de retraite, prend la parole pour remercier au nom de tous les participants le travail exceptionnel, la qualité de jugement et la prudence dont a fait preuve le président sortant, M. Louis Courville durant les trois années et demie durant lesquelles il a assumé le rôle de la présidence du Comité de retraite. Il remercie également M. Christian Mascle, dont le mandat se termine à cette assemblée, pour sa contribution à titre de membre du Comité de retraite.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 57.



Louis Courville
Président du Comité de retraite



Andrée L'Heureux
Secrétaire du Comité de retraite